



LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2005

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le jeudi 24 novembre 2005, à 18 h 05, à laquelle sont présents:

Michel Tardif
Claude Auger
Gilles Gignac
Louise Vallières
Michel Dambremont
Louis-Georges Desaulniers

Dominique Brière
Luc Maurice
Jacques D'Août
Jean-Marc Lavoie
Joanne Mayer
Lucie A. Périard

Les commissaires suivants ont motivé leur absence :

Gilles A. Legault
Alexandre Iracà
Raymond Ménard
Cécile Gauthier

Claude Benoît
Sylvain Léger
Sylvie Hébert

Représentant du comité de parents:

Sylvain Charron

Monsieur Marc Beaulieu, représentant du comité de parents, a motivé son absence.

sous la présidence de monsieur le commissaire Luc Maurice.

Je, soussigné, Pierre Daoust, directeur général, certifie sous ma déclaration solennelle que l'avis de convocation requis par la loi a été expédié par livraison de main à main à chaque commissaire en date du 21 novembre 2005.

ET J'AI SIGNÉ:

Pierre Daoust

Pierre Daoust, directeur général

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Lucie Blais, chef de secrétariat

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au public :

- Madame Danielle Larocque, parent – appui aux moyens de pression du personnel enseignant.

Monsieur le commissaire Claude Auger prend son siège. Il est 18 h 10.

MOYENS DE PRESSION DU PERSONNEL SYNDIQUÉ – MESURES À PRENDRE

RÉSOLUTION 42 (2005-2006)

Attendu l'exercice possible de journées de grève dans les prochaines semaines ;

Attendu que ces arrêts de travail peuvent viser seulement une partie de journée de travail ;



Attendu que dans une telle éventualité, les cours doivent être suspendus toute la journée en raison des contraintes inhérentes à l'organisation scolaire et de la nécessité d'assurer la sécurité des élèves ;

Attendu le préjudice que subiront la commission scolaire et la clientèle qu'elle dessert dans de telles circonstances ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Luc Maurice ;

QUE si la Commission scolaire reçoit un avis préalable de grève d'un syndicat portant sur une partie de journée seulement, un lock-out d'une journée sera déclaré pour le groupe de personnes salariées représenté par ce syndicat ;

QUE le directeur général de la Commission scolaire veille à la mise en œuvre de cette décision en appliquant les dispositions légales pertinentes.

Monsieur le commissaire Louis-Georges Desaulniers fait appel de la décision prise par le président à l'effet de refuser l'amendement proposé par madame la commissaire Joanne Mayer. Monsieur Maurice est d'avis qu'il ne s'agit pas d'un amendement mais d'une autre proposition.

APPEL DE LA DÉCISION PRISE PAR LE PRÉSIDENT

RÉSOLUTION 43 (2005-2006)

Le président demande que les commissaires qui sont en faveur avec sa décision laquelle vise à refuser l'amendement soumis par madame la commissaire Joanne Mayer exprime leur position.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Michel Tardif, Claude Auger, Gilles Gignac, Luc Maurice, Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Louise Vallières

CONTRE : Jean-Marc Lavoie, Louis-Georges Desaulniers, Joanne Mayer

ABSTENTIONS : Michel Dambremont, Dominique Brière

Les commissaires votent sur la proposition principale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Michel Tardif, Claude Auger, Gilles Gignac, Luc Maurice, Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Louise Vallières, Joanne Mayer

CONTRE : Jean-Marc Lavoie, Dominique Brière, Louis-Georges Desaulniers

ABSTENTION : Michel Dambremont



LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 44 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE la séance soit levée sine die.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 30.

Luc Maurice,
Président du conseil des commissaires

Line Allaire,
Secrétaire générale